

Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,
Madame la Conseillère Départementale,
Monsieur le Conseiller Départemental,

La Fédération de Normandie est une émanation en région de la Confédération Nationale de l'Union des Fanfares de France, cette dernière étant reconnue par le Ministère de la culture.

L'instance régionale a pour mission de mettre en pratique la politique, notamment en matière de formation, initié au niveau national.

Son champ d'action se situe aussi bien en milieu rural qu'urbain ce qui lui confère une richesse due à la mixité sociale.

Les objectifs de la Fédération de Normandie sont :

- De faire vivre la pratique amateur en formant tous les musiciens adhérents d'associations dépourvues de moyens pour se perfectionner au solfège et à la pratique instrumentale. Pour mener à bien sa mission la Fédération met à la disposition des associations des stages de Formation Musicale, de Pratique instrumentale, de Direction en faveur des Chefs de pupitres et des Chefs de musique
- De conseiller et assister les responsables de nos structures musicales, afin de leur donner les moyens de faire perdurer leurs associations d'éducation populaire.
- La Fédération joue un rôle social et d'éducation populaire, en donnant accès à la musique à toutes et à tous et ainsi de se cultiver musicalement et d'avoir les moyens de pratiquer d'un instrument de musique de leur choix, quel que soit leur origine sociale.
- De poursuivre notre mission d'intégration sociale par le biais de l'apprentissage de la musique au sein d'un groupe. Cette action est créatrice de lien social et inter-générationnel.
- De créer des événements musicaux qui permettent à tous les musiciens amateurs de se produire devant un public nombreux, devant les médias et leurs élus lors de l'organisation de festivals régionaux et nationaux, de rassemblements festifs.
- De préserver un pan du patrimoine culturel français.
- A l'heure de la disparition de certaines de nos formations musicales militaires, nous nous devons de pouvoir répondre aux demandes des organisateurs de cérémonies officielles et patriotiques, en proposant un répertoire musical adapté, de qualité et de circonstance.
Nos fanfares, batteries fanfares ou harmonies ont un rôle primordial à jouer lors de ces commémorations, qui plus est, dans une région dont le passé et l'histoire justifie le devoir de mémoire.

Mesdames et Messieurs les Députés de Normandie, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Départementaux, cette missive et un cri d'alerte, voire de détresse, lancé suite à la disparition des crédits alloués de la part des différentes instances au sein desquelles vous siégez.

En effet, en 3 ans, nous avons subi de plein fouet les défections du Conseil Départemental du Calvados, à hauteur de 3100 euros, du Conseil Régional pour 3000 euros et 1000 euros de la Ville de CAEN.

A cette liste s'ajoute la disparition du soutien, à hauteur de 7100 euros, de la DRAC et celui du Conseil Départemental de la Manche, pour 3000 euros, depuis plusieurs années déjà.

Alors que le Conseil Départemental de l'Orne a toujours dénié nous apporter un quelconque soutien, malgré une forte implantation sur le Département.

Le manque de ressources de financement de nos activités s'élève donc, en cumulé sur 10 ans, à 17200 sur un budget total de 23000 euros soit 74.78 % de celui-ci.

Vous comprendrez, Mesdames, Messieurs les élus que les activités dédiées à la culture, à la mixité sociale, ne peuvent plus être menées avec toute l'intensité que celles-ci exigent.

La raréfaction des ressources mises à disposition signifie à terme la disparition de la totalité de nos ensembles musicaux.

La Fédération de Normandie de l'Union des Fanfares de France n'est plus en capacité de mener les missions, décrites ci-dessus, qui lui sont assignées.

Nous considérons donc que les décisions prises sont un manque de reconnaissance des actions menées et de leurs bienfaits et qu'ainsi une partie de la population, la plus fragile socialement, se trouve privé d'accès à la musique, fusse-t-elle populaire et par la même déconsidérée.

Le Conseil d'Administration de notre instance voit en ces mesures le choix délibéré d'une culture élitiste au détriment d'une culture de masse.

Pour toutes ces raisons, nous ne voulions et ne pouvions pas laisser des associations périliter des associations et étions désireux que vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les élus soyez informés et sensibilisés aux problématiques qui sont les nôtres aujourd'hui.

Le Conseil d'Administration de la Fédération de Normandie de l'Union des Fanfares de France se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente d'une réponse à notre supplique, le Conseil d'Administration et son Président vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de leurs sentiments les plus dévoués.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président



Jacky DESCLOS

Correspondance : Jacky DESCLOS ▪ 5 Allée des Bouvreuils ▪ 14123 IFS

Tél. 02 31 23.79.23 ou 06.72.79.53.69 ▪ Siège social : 26 rue Docteur Calmette ▪ 14000 CAEN ▪